

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1075

2 juin 2006

SOMMAIRE

Aero Invest 1 S.A., Luxembourg	51571	Kirkoby S.A.H.	51570
Aero Invest 2, S.à r.l., Luxembourg	51571	LSF Quintet Investments, S.à r.l., Luxembourg ..	51557
Agorespace Development S.A., Luxembourg	51590	LSF Quintet Investments, S.à r.l., Luxembourg ..	51559
Angel Lux I, S.à r.l., Luxembourg	51563	OCM Luxembourg Real Estate Investments, S.à	
Angel Lux I, S.à r.l., Luxembourg	51564	r.l., Luxembourg	51562
Angel Lux I, S.à r.l., Luxembourg	51580	Pagilux S.A., Luxembourg	51577
Angel Lux I, S.à r.l., Luxembourg	51582	Phoenix A3 Kaiser-Wilhelm Strasse, S.à r.l., Lu-	
Angel Lux III, S.à r.l., Luxembourg	51555	xembourg	51577
Angel Lux III, S.à r.l., Luxembourg	51556	Phoenix A4 - Bredowstrasse, S.à r.l., Luxembourg	51579
Arcelor Bettembourg S.A., Bettembourg	51573	Phoenix A5 - Fritz-Erler-Strasse, S.à r.l., Luxem-	
Arcelor Commercial RPS, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	51570	bourg	51586
Arcelor Commercial RPS, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	51570	Phoenix B1 - Niederbarnimstrasse, S.à r.l., Luxem-	
Argelux S.A., Luxembourg	51561	bourg	51587
Barolo Trading S.A.	51569	Phoenix B2 - Glatzerstrasse, S.à r.l., Luxembourg	51573
Bela Lux S.A., Esch-sur-Alzette	51593	Phoenix D1 - Hohenstaufenstrasse, S.à r.l., Luxem-	
Buraka, S.à r.l., Luxembourg	51578	bourg	51568
Construtec S.A., Sandweiler	51561	Phoenix F1 - Neubrandenburgstrasse, S.à r.l., Lu-	
Doria, S.à r.l., Luxembourg	51557	xembourg	51571
Finalam S.A., Luxembourg	51557	Phoenix G1 - Emser Strasse, S.à r.l., Luxembourg	51572
First Nis Regional Fund, Sicav, Luxembourg	51590	Phoenix II Mixed H, S.à r.l., Luxembourg	51554
Fishing und Camping A.G., Luxembourg	51572	Phoenix II Mixed I, S.à r.l., Luxembourg	51568
FR Luxco Canada, S.à r.l., Luxembourg	51595	Phoenix II Mixed J, S.à r.l., Luxembourg	51568
Gestak S.A., Enscherange	51554	Phoenix II Mixed M, S.à r.l., Luxembourg	51587
Gestak S.A., Enscherange	51554	Private Equity Selection International (PESI) 1	
Gestak S.A., Enscherange	51554	S.A., Luxembourg	51587
Grauten, S.à r.l., Luxembourg	51584	Private Equity Selection International (PESI) 1	
Grauten, S.à r.l., Luxembourg	51586	S.A., Luxembourg	51590
Great German Stores B, G.m.b.H., Luxembourg ..	51579	Private Equity Selection International (PESI) II	
Great German Stores C, G.m.b.H., Luxembourg ..	51586	S.A., Luxembourg	51582
Green Cross Equity, S.à r.l.	51568	Private Equity Selection International (PESI) II	
Green Cross Holding, S.à r.l.	51562	S.A., Luxembourg	51584
ILP Acquisitions, S.à r.l., Luxembourg	51564	Riegale, S.à r.l.	51569
ILP Acquisitions, S.à r.l., Luxembourg	51567	Satellite Invest S.A.	51571
ILP Acquisitions, S.à r.l., Luxembourg	51569	SPP International S.A., Luxembourg	51560
Interfiduciaire S.A., Luxembourg	51599	Spotclark, S.à r.l., Luxembourg	51561
Interfiduciaire S.A., Luxembourg	51600	Tyler S.A., Luxembourg	51562
Interoute Communications Holdings S.A., Luxem-		Universal (EU), S.à r.l., Luxembourg	51557
bourg	51560	Universal (US), S.à r.l., Luxembourg	51560
JER Phoenix Holding, S.à r.l., Luxembourg	51569	WP Stewart Global Growth Fund, Sicav, Luxem-	
		bourg	51595

51554

GESTAK S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9747 Enscherange, Plaakiglei.
R. C. Luxembourg B 95.978.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 27 mai 2005

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Stephan Moreaux au poste de commissaire aux comptes, en remplacement de Madame Chantal Petit.

Cette décision prend effet au 10 juillet 2002.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour GESTAK S.A.

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE

Signature

Enregistré à Diekirch, le 27 janvier 2006, réf. DSO-BM00349. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(910647//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 janvier 2006.

GESTAK S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9747 Enscherange, Plaakiglei.
R. C. Luxembourg B 95.978.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Diekirch, le 27 janvier 2006, réf. DSO-BM00355, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 janvier 2006.

Signature.

(910640//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 janvier 2006.

GESTAK S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9747 Enscherange, Plaakiglei.
R. C. Luxembourg B 95.978.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2003, enregistrés à Diekirch, le 27 janvier 2006, réf. DSO-BM00353, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 janvier 2006.

Signature.

(910642//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 janvier 2006.

GESTAK S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9747 Enscherange, Plaakiglei.
R. C. Luxembourg B 95.978.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Diekirch, le 27 janvier 2006, réf. DSO-BM00349, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 janvier 2006.

Signature.

(910644//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 janvier 2006.

PHOENIX II MIXED H, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 110.517.

Extrait de la Résolution des gérants datée du 10 octobre 2005

Les gérants de PHOENIX II MIXED H, S.à r.l. («la société») ont décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce avec effet au 10 octobre 2005.

Luxembourg, le 2 mars 2006.

M. van Krimpen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2006, réf. LSO-BO00663. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022213/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

ANGEL LUX III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 111.783.

In the year two thousand and five, on the twenty first day of the month of December.
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PROVIDENCE EQUITY OFFSHORE PARTNERS V L.P., limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number 15267, acting through its general partner PROVIDENCE EQUITY OFFSHORE GP V L.P., in turn acting through its general partner PROVIDENCE EQUITY PARTNERS (CAYMAN) V LTD, having their registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands being the sole member of ANGEL LUX III, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on 7 November 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, represented by M^e Sophie Laguesse, licenciée en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 21 December 2005 (such proxy to be registered together with the present deed).

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all five hundred (500) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to four hundred four thousand five hundred seventy-five Euro (EUR 404,575.-) by an amount of three hundred ninety-two thousand seventy-five Euro (EUR 392,075.-) by the issue of fifteen thousand six hundred eighty-three (15,683) new shares each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) to the sole existing member of the Company i.e. PROVIDENCE EQUITY OFFSHORE PARTNERS V L.P., subscription and payment of the new shares; consequential amendment of article 5 to reflect the new issued share capital of four hundred four thousand five hundred seventy-five Euro (EUR 404,575.-) represented by sixteen thousand one hundred eighty-three (16,183) shares at twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The decisions taken by the sole member are as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital to four hundred four thousand five hundred seventy-five Euro (EUR 404,575.-) by the issue of fifteen thousand six hundred eighty-three (15,683) new shares each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) by a contribution in cash of three hundred ninety-two thousand seventy-five Euro (EUR 392,075.-) to be allocated to the share capital.

The new shares referred to above are subscribed and paid in full together with a share premium as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
PROVIDENCE EQUITY OFFSHORE PARTNERS V L.P.	15,683	392,075.- EUR

Proof of the full payment of the shares has been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the preceding increase of share capital, the first sentence of article 5 of the Company's articles of incorporation is amended so as to read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at four hundred four thousand five hundred seventy-five Euro (EUR 404,575.-) divided into sixteen thousand one hundred eighty-three (16,183) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at five thousand five hundred Euro (EUR 5,500.-)

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PROVIDENCE EQUITY OFFSHORE PARTNERS V L.P., une société constituée selon les lois des Iles Cayman, inscrite au Cayman Islands Registrar of Companies sous le numéro 15267, agissant à son tour par l'intermédiaire de son general partner PROVIDENCE EQUITY OFFSHORE GP V L.P., agissant à son tour par l'intermédiaire de son general partner PROVIDENCE EQUITY PARTNERS (CAYMAN) V LTD, ayant leur siège social à M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, Grand Cayman, Iles Cayman, étant l'associé unique de ANGEL LUX III, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

constituée par acte du notaire instrumentant le 7 novembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, représentée par M^e Sophie Laguesse, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée 21 décembre 2005 (cette procuration devant être soumise avec le présent acte pour les formalités de l'enregistrement).

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'unique associé détient toutes les cinq cents (500) parts sociales en émission dans la Société de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels les résolutions doivent être prises sont les suivants:

Augmentation du capital social émis de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) pour le porter à quatre cent quatre mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 404.575,-) par un montant de trois cent quatre-vingt-douze mille soixante-quinze euros (EUR 392.075,-) par l'émission de quinze mille six cent quatre-vingt-trois (15.683) parts sociales nouvelles ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à l'associé unique existant, PROVIDENCE EQUITY OFFSHORE PARTNERS V L.P., par un apport en espèces de trois cent quatre-vingt-douze mille soixante-quinze euros (EUR 392.075,-); souscription et libération des nouvelles parts sociales; allocation de l'apport en espèces pour un montant de trois cent quatre-vingt-douze mille soixante-quinze euros (EUR 392.075,-) au compte capital social et modification subséquente de l'article 5 afin de refléter le capital social émis de quatre cent quatre mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 404.575,-) représenté par seize mille cent quatre-vingt-trois (16.183) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les résolutions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de trois cent quatre-vingt-douze mille soixante-quinze euros (EUR 392.075,-) par l'émission de quinze mille six cent quatre-vingt-trois (15.683) parts sociales nouvelles ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-) par apport en espèces de trois cent quatre-vingt-douze mille soixante-quinze euros (EUR 392.075,-) devant être alloués au capital social.

Les nouvelles parts sociales mentionnées ci-dessus sont souscrites et entièrement libérées avec une prime d'émission comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Libération
PROVIDENCE EQUITY OFFSHORE PARTNERS V L.P.	15.683	392.075,- EUR

Preuve du paiement des parts sociales a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital précitée, la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société a été modifiée afin qu'elle ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à quatre cent quatre mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 404.575,-) représenté par seize mille cent quatre-vingt-trois (16.183) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500,-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture des présentes les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire.

Signé: S. Laguesse, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 96, case 11. – Reçu 3.920,75 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2006.

J. Elvinger.

(026129/211/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

ANGEL LUX III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 111.783.

Les statuts coordonnés déposés suivant l'acte n° 40841 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

J. Elvinger.

(026130/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

FINALAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 77.409.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2005

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2006, réf. LSO-BO00766. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022174/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

DORIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 112.723.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société prenant effet au 20 décembre 2005

En vertu de l'acte de transfert de parts prenant effet au 20 décembre 2005, MSREF V LORENZO HOLDING, S.à r.l., 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, a transféré 280 de ses parts détenues dans la Société à PIRELLI & REAL ESTATE, S.p.A., ayant son siège social à Via Negri 10, MI-20100, Milan, Italie.

Luxembourg, le 3 mars 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2006, réf. LSO-BO00646. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022175/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

UNIVERSAL (EU), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 105.074.

Extrait des résolutions du conseil de gérance tenu le 22 février 2006

Au Conseil de Gérance d'UNIVERSAL (EU), S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé d'enregistrer le transfert de parts sociales comme suit à la date du 2 février 2006:

- 124 parts sociales d'une valeur de EUR 100,- chacune, transférées par APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO), L.P. ayant son siège social 88 Wood Street, c/o Paul Hastings, EC2V 7AJ Londres, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registre de Commerce du Royaume-Uni sous le numéro LP 9874, à UNIVERSAL (EU) FEEDER, S.à r.l. ayant son siège social au 21, allée Scheffer, L-2120 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00402. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022180/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

LSF QUINTET INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 111.284.

In the year two thousand and six, on the twenty-second of February.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., a private limited liability company established at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Francine Ewers, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 20 February 2006,

and

F404 HOLDING, an exempt company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at CODAN TRUST COMPANY (CAYMAN) LIMITED, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Takehisa Tei,

here represented by Ms Francine Ewers, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Tokyo, on 21 February 2006,

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF QUINTET INVESTMENTS, S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 111.284, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen dated 13 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 205 of 28 January 2006, amended several times and for the last time by a deed of notary Martine Schaeffer dated 1 February 2006, which has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to increase the share capital of the Company and to pay a share premium; and
2. Amendment of article 6 of the articles of association.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,481,375.- (one million four hundred eighty-one thousand three hundred and seventy-five Euro) represented by 11,850 (eleven thousand eight hundred and fifty) ordinary shares and 1 (one) preferred share with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five Euro) by an amount of EUR 100,500 (one hundred thousand and five hundred Euro) to an amount of EUR 1,581,875.- (one million five hundred eighty-one thousand eight hundred and seventy-five Euro) by way of the issuance of 804 (eight hundred and four) new ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five Euro) each, and to pay a share premium of EUR 110.12 (one hundred ten Euro and twelve cents).

F404 HOLDING expressly waives its right to subscribe to any of the newly issued shares.

All the 804 (eight hundred and four) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l. so that the amount of EUR 100,610.12 (one hundred thousand six hundred and ten Euro and twelve cents) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l. holds 12,654 (twelve thousand six hundred and fifty-four) ordinary shares and F404 HOLDING holds 1 (one) preferred share.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

«**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,581,875.- (one million five hundred eighty-one thousand eight hundred and seventy-five Euro), represented by 12,654 (twelve thousand six hundred and fifty-four) ordinary shares and 1 (one) preferred share having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the persons appearing, said mandatory signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Philippe Detournay,

ici représentée par Melle Francine Ewers, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 20 février 2006,

et

F404 HOLDING, une société établie sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à CODAN TRUST COMPANY (CAYMAN) LIMITED, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, représentée par Takehisa Tei,

ici représentée par Melle Francine Ewers, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Tokyo, le 21 février 2006,
(les Associés)

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF QUINTET INVESTMENTS, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.284, constituée selon acte de Maître André Schwachtgen du 13 octobre 2005 (la Société), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 205 du 28 janvier 2006, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte du notaire Martine Schaeffer du 1^{er} février 2006 qui n'est pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital de la Société et paiement d'une prime d'émission; et
2. Modification de l'article 6 des statuts.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 1.481.375,- (un million quatre cent quatre-vingt-un mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 11.850 (onze mille huit cent cinquante) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune par le biais d'une augmentation de EUR 100.500,- (cent mille cinq cents euros) à un montant de EUR 1.581.875,- (un million cinq cent quatre-vingt-un mille huit cent soixante-quinze euros) par voie d'émission de 804 (huit cent quatre) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR 110,12 (cent dix euros et douze cents).

F4O4 HOLDING renonce expressément à son droit de souscrire aux parts sociales nouvellement émises.

Toutes les 804 (huit cent quatre) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., de sorte que la somme de EUR 100.610,12 (cent mille six cent dix euros et douze cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l. détient 12.654 (douze mille six cent cinquante-quatre) parts sociales ordinaires et F4O4 HOLDING détient 1 (une) part sociale préférentielle.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'associé unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 1.581.875,- (un million cinq cent quatre-vingt-un mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 12.654 (douze mille six cent cinquante-quatre) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Ewers, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, vol. 152S, fol. 48, case 12. – Reçu 1.006,10 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

A. Schwachtgen.

(026170/230/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

LSF QUINTET INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 111.284.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 251 du 22 février 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(026171/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

UNIVERSAL (US), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 105.075.

Extrait des résolutions du conseil de gérance tenu le 22 février 2006

Au Conseil de Gérance d'UNIVERSAL (US), S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé d'enregistrer le transfert de parts sociales comme suit à la date du 2 février 2006:

- 124 parts sociales d'une valeur de EUR 100,- chacune, transférées par APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II, L.P. ayant son siège social à c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat des Etats-Unis d'Amérique sous le numéro 3775154, à UNIVERSAL (US) FEEDER, S.à r.l. ayant son siège social au 21, allée Scheffer, L-2120 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00400. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022182/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

INTERROUTE COMMUNICATIONS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 109.435.

Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des associés qui s'est tenue le 24 février 2006

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés d'INTERROUTE COMMUNICATIONS HOLDINGS S.A. (la «Société») qui s'est tenue le 24 février 2006, il a été décidé comme suit:

- D'accepter la démission de M. Victor Bischoff, résidant au 20, Chemin de Rayes, 1222 Vesenz, Switzerland, en tant qu'Administrateur de la société, avec effet au 1^{er} janvier 2006.

Luxembourg, le 24 février 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2006, réf. LSO-BN05991. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022186/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

SPP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.096.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 1^{er} mars 2006

Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Sébastien Félici décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 3 février 2006.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Sébastien Félici, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Marco Gostoli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

COMCO S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO00921. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022217/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

51561

CONSTRUTECH S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-5214 Sandweiler, 23, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 47.839.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Sandweiler en date du 22 décembre 2005

Il résulte dudit procès-verbal que:

Madame Louise Khacer;
Madame Marie Dechen-Scheer;
Monsieur Marel Dechen;
sont nommés en tant qu'administrateurs,
Monsieur Alex Benoy est nommé commissaire aux comptes.
Tous les mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire se tenant en 2011.

Sandweiler, le 22 décembre 2005.

Pour la société
FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05583. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022190/800/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

ARGELUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 54.017.

Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 16 juin 2005

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de ARGELUX S.A. («la Société»), il a été décidé comme suit:
- de renouveler le mandat des administrateurs suivants, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010:

* LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., en tant qu'administrateur;

* Markus Stieger, en tant qu'administrateur;

- de renouveler le mandat de LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED, en tant que Commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 27 février 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2006, réf. LSO-BN05994. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022191/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

SPOTCLARK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 112.470.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 6 février 2006 que, sur base du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 3 février 2006, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts de la société de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'actionnaire	Nombre d'actions
MCH IBERIAN CAPITAL FUND II LIMITED, 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 0BD	500
Total	500

Luxembourg, le 6 février 2006.

B. Zech / J. Tulkens
Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02142. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022311/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

51562

TYLER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 44.751.

Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 16 juin 2005

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de TYLER S.A. («la Société»), il a été décidé comme suit:

- de renouveler le mandat des administrateurs suivants, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010:

* LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., en tant qu'administrateur;

* Markus Stieger, en tant qu'administrateur;

- de renouveler le mandat de LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED, en tant que Commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 15 février 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN03992. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022195/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

GREEN CROSS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

R. C. Luxembourg B 112.564.

Convention de Domiciliation

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 19 octobre 2005, entre la Société à responsabilité limitée GREEN CROSS HOLDING, S.à r.l., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., Société Anonyme, ayant siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.859, courant, pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncée par chacune des parties avec un préavis de trois mois, a été résiliée avec effet au 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO00920. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022202//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

OCM LUXEMBOURG REAL ESTATE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 97.474.

EXTRAIT

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 21 février 2006, l'associé unique:

1. a pris acte et accepte les démissions des mandats des gérants de la Société suivants:

- Monsieur Sean Armstrong avec effet au 31 décembre 2005;

- Monsieur Peter W. Gerrard avec effet au 20 janvier 2006;

2. a reconnu que le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Monsieur Mark Oei;

- Monsieur Bruno Bagnouls;

- Monsieur Jean Plant;

- Monsieur Ken Liang; et

- Mademoiselle Lisa Kiely.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO01034. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022275//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

ANGEL LUX I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 111.785.

In the year two thousand and five, on the twenty first day of the month of December.
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

APAX WW NOMINEES LIMITED, a limited liability company incorporated and existing under the laws of England and Wales, and having its registered office at 15, Portland Place, London W1B 1PT, registered with the Companies House in Cardiff under the number 4693597, being the sole member of ANGEL LUX I, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on 7 November 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, represented by M^e Sophie Laguesse, licenciée en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 21 December 2005 (such proxy to be registered together with the present deed).

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all five hundred (500) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to three hundred eighty-four thousand nine hundred Euro (EUR 384,900.-) by an amount of three hundred seventy-two thousand four hundred Euro (EUR 372,400.-) by the issue of fourteen thousand eight hundred ninety-six (14,896) new shares each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) to the sole existing member, APAX WW NOMINEES LIMITED; subscription and payment of the new shares; consequential amendment of article 5 to reflect the issued share capital of three hundred eighty-four thousand nine hundred Euro (EUR 384,900.-) represented by fifteen thousand three hundred ninety-six (15,396) shares at twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The decisions taken by the sole member are as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital to three hundred eighty-four thousand nine hundred Euro (EUR 384,900.-) by the issue of fourteen thousand eight hundred ninety-six (14,896) new shares each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) against a contribution in cash of three hundred seventy-two thousand four hundred Euro (EUR 372,400.-) to be allocated to the share capital.

The new shares referred to above are subscribed and paid in full as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
APAX WW NOMINEES LTD.	14,896	372,400 EUR

Proof of the full payment of the shares has been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the preceding increase of share capital, the first sentence of article 5 of the Company's articles of incorporation is amended so as to read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at three hundred eighty-four thousand nine hundred Euro (EUR 384,900.-) divided into fifteen thousand three hundred ninety-six (15,396) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at six thousand five hundred Euro (EUR 6,500.-)

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

APAX WW NOMINEES LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit du Royaume-Uni et du Pays de Galles et ayant son siège social au 15, Portland Place, Londres W1B 1PT, inscrite au Companies House de Cardiff sous le numéro 4693597, étant le seul associé de ANGEL LUX I, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant le 7 novembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, représentée par M^e Sophie Laguesse, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée 21 décembre 2005 (cette procuration devant être soumise avec le présent acte pour les formalités de l'enregistrement).

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'unique associé détient toutes les cinq cents (500) parts sociales en émission dans la Société de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels les résolutions doivent être prises sont les suivants:

Augmentation du capital social émis de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) pour le porter à trois cent quatre-vingt-quatre mille neuf cents euros (EUR 384.900,-) par un montant de trois cent soixante-douze mille quatre cents euros (EUR 372.400,-) par l'émission de quatorze mille huit cent quatre-vingt-seize (14.896) parts sociales nouvelles ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à l'associé unique existant, APAX WW NOMINEES LIMITED; souscription et libération des nouvelles parts sociales; modification subséquente de l'article 5 afin de refléter le capital social émis trois cent quatre-vingt-quatre mille neuf cents euros (EUR 384.900,-) représenté par quinze mille trois cent quatre-vingt-seize (15.396) parts sociales de vingt-cinq euros (25,-) chacune.

Les résolutions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de trois cent soixante-douze mille quatre cents euros (EUR 372.400,-) par l'émission de quatorze mille huit cent quatre-vingt-seize (14.896) parts sociales nouvelles ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-) contre un apport en espèces de trois cent soixante-douze mille quatre cents euros (EUR 372.400,-) devant être alloués au capital social.

Les nouvelles parts sociales mentionnées ci-dessus sont souscrites et entièrement libérées comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Libération
APAX WW NOMINEES LIMITED	14.896	372.400 EUR

Preuve du paiement des parts sociales a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital précitée, la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société a été modifiée afin qu'elle ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent quatre-vingt-quatre mille neuf cents euros (EUR 384.900,-) représenté par quinze mille trois cent quatre-vingt-seize (15.396) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture des présentes les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire.

Signé: S. Laguesse, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 96, case 9. – Reçu 3.724 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2006.

J. Elvinger.

(026224/211/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

ANGEL LUX I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 111.785.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40839, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

J. Elvinger.

(026227/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

ILP ACQUISITIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 109.755.

In the year two thousand and five, on the seventeenth of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CEP II INVESTMENT HOLDINGS L.P., a limited partnership existing and incorporated under the laws of the state of Ontario, Canada, having its registered office at 40 King Street West, Scotia Plaza, Suite 5800, Toronto, Ontario, Canada, MSH3Z7, registered with the Ontario Ministry of Consumer and Business Services under registration number 130931116 (CEP II INVESTMENT HOLDINGS or the «Sole Shareholder»),

represented by its general partner CEP II HOLDINGS LIMITED, a corporation existing and incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 265 GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under registration number 122986,

here represented by Saskia Konsbruck, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on October 14, 2005, attached hereto.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting as the sole shareholder of ILP ACQUISITIONS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée de titrisation, having its registered office in 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on July 15, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, registration with the Trade and Companies Register of Luxembourg B 109.755 (hereinafter the «Company»).

The appearing party acting in its said capacity and representing the entire share capital of the Company, took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create four (4) compartments in the share capital of the Company, hereinafter referred to as Compartment A, Compartment B, Compartment C and Compartment D. Except for Compartment A, each compartment shall consist of two (2) series of shares, hereinafter referred to as Series 1 and Series 2 shares. Five hundred (500) existing shares of the Company shall be contributed to Compartment A.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company from its current value of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) up to three hundred ninety-three thousand six hundred Euro (EUR 393,600) through the issuance of fifteen thousand two hundred forty-four (15,244) shares against the contribution in kind of 100% of the shares held by the Sole Shareholder in CEP II ILP LUXCO, S.à r.l. («ILP»), incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and having a value of three hundred eighty-one thousand one hundred twenty Euro and forty-one cents (EUR 381,120.41) (the «Contribution»).

The Contribution shall be made as follows:

- the entirety of the shares of Class B Series 1 of ILP (one thousand one hundred seventy-five (1,175)) shall be contributed to Compartment B against the issuance of one thousand eighty-nine (1,089) Compartment B Series 1 shares of the Company with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each;
- the entirety of the shares of Class B Series 2 of ILP (one thousand six hundred seven (1,607)) shall be contributed to Compartment B against the issuance of one thousand four hundred eighty-nine (1,489) Compartment B Series 2 shares of the Company with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each;
- the entirety of the shares of Class C Series 1 of ILP (five hundred forty-one (541)) shall be contributed to Compartment C against the issuance of one thousand six hundred seventy-nine (1,679) Compartment C Series 1 shares of the Company with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each;
- the entirety of the shares of Class C Series 2 of ILP (one thousand seven hundred thirty-seven (1,737)) shall be contributed to Compartment C against the issuance of five thousand three hundred ninety-one (5,391) Compartment C Series 2 shares of the Company with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each;
- the entirety of the shares of Class D Series 1 of ILP (one hundred eighty-three (183)) shall be contributed to Compartment D against the issuance of five hundred eighty-two (582) Compartment D Series 1 shares of the Company with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each; and
- the entirety of the shares of Class D Series 2 of ILP (one thousand five hundred seventy-eight (1,578)) shall be contributed to Compartment D against the issuance of five thousand fourteen (5,014) Compartment D Series 2 shares of the Company with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

All of the fifteen thousand two hundred forty-four (15,244) new shares of the Company have been subscribed by the Sole Shareholder at a total price of three hundred eighty-one thousand one hundred twenty Euro and forty-one cents (EUR 381,120.41) which is allocated as follows:

- three hundred eighty-one thousand one hundred Euro (EUR 381,100) shall be allocated to the share capital;
- twenty Euro and forty-one cents (EUR 20.41) shall be allocated to the issuance premium.

The evidence of the existence and of the value of the Contribution, i.e. three hundred eighty-one thousand one hundred twenty Euro and forty-one cents (EUR 381,120.41), has been produced to the undersigned notary, including, i.a., valuation reports executed by each of the Sole Shareholder and the Company, which conclusion is as follows: «As of August 31, 2005 and given the market conditions and other circumstances prevailing at the date of this valuation report, the Contribution is estimated to have a total value amounting to three hundred eighty-one thousand one hundred twenty Euro and forty-one cents (EUR 381,120.41). Furthermore, there has been no decrease in the value of the Contribution since August 31, 2005.»

The contributor, acting through its proxy, declared that there are no pre-emption rights nor any other rights attached to the shares by virtue of which any person might be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him and that the shares are unencumbered and are freely transferable to the Company.

If supplementary formalities are required in order to implement the transfer of the shares, CEP II INVESTMENT HOLDINGS L.P., as the contributor, will undertake the necessary steps as soon as possible and provide the undersigned notary with the relevant proof that such formalities have been accomplished as soon as possible.

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company which will read as follows:

«The Company's share capital is set at three hundred ninety-three thousand six hundred Euro (EUR 393,600) represented by five hundred (500) Compartment A shares, one thousand eighty-nine (1,089) Compartment B Series 1 shares, one thousand four hundred eighty-nine (1,489) Compartment B Series 2 shares, one thousand six hundred seventy-nine (1,679) Compartment C Series 1 shares, five thousand three hundred ninety-one (5,391) Compartment C Series 2 shares, five hundred eighty-two (582) Compartment D Series 1 shares and five thousand fourteen (5,014) Compartment D Series 2 shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each. The Compartment A shares, the Compartment B Series 1 and Series 2 shares, the Compartment C Series 1 and Series 2 shares and the Compartment D Series 1 and Series 2 shares, together with the shares of other compartments which may be issued from time to time shall be referred to as the «Shares».»

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated approximately at three thousand five hundred Euro.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CEP II INVESTMENT HOLDINGS L.P., un limited partnership constitué et régi sous le droit de l'état d'Ontario, Canada, ayant son siège social au 40 King Street West, Scotia Plaza, Suite 5800, Toronto, Ontario, Canada, M5H3Z7, enregistrée auprès du Ontario Ministry of Consumer and Business Services sous le numéro d'enregistrement 130931116 (CEP II INVESTMENT HOLDINGS),

représenté par son gérant commandité CEP II HOLDINGS LIMITED, une société constituée et régie sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à PO Box 265 GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Cayman Islands Registrar of Companies sous le numéro d'enregistrement 122986,

ici représenté par Saskia Konsbruck, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 octobre 2005.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agit en tant qu'associée unique de ILP ACQUISITIONS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné en date du 15 juillet 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 109.755 (la «Société»).

La comparante, agissant en sa qualité pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer quatre (4) compartiments dans le capital social de la Société, ci-après dénommés Compartiment A, Compartiment B, Compartiment C et Compartiment D. A l'exception du Compartiment A, chaque compartiment consistera en deux (2) séries de parts sociales, ci-après dénommées les parts de Série 1 et Série 2. Les cinq cents (500) parts sociales existantes de la Société seront contribuées au Compartiment A.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à trois cent quatre-vingt-treize mille six cents euros (EUR 393.600) par l'émission de quinze mille deux cent quarante-quatre (15.244) parts sociales contre l'apport en nature de 100% des parts sociales de CEP II ILP LUXCO, S.à r.l. («ILP»), existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ayant une valeur de trois cent quatre-vingt-un mille cent vingt euros et quarante et un cents (EUR 381.120,41) (la «Contribution»).

La Contribution sera faite comme suit:

- l'intégralité des parts sociales de Classe B Série 1 de ILP (mille cent soixante-quinze (1.175)) sont contribuées au Compartiment B contre émission de mille quatre-vingt-neuf (1.089) parts sociales de Compartiment B Série 1 de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

- l'intégralité des parts sociales de Classe B Série 2 de ILP (mille six cent sept (1.607)) sont contribuées au Compartiment B contre émission de mille quatre-cent quatre-vingt-neuf (1.489) parts sociales de Compartiment B Série 2 de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

- l'intégralité des parts sociales de Classe C Série 1 de ILP (cinq cent quarante et une (541)) sont contribuées au Compartiment C contre émission de mille six cent soixante-dix-neuf (1.679) parts sociales de Compartiment C Série 1 de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

- l'intégralité des parts sociales de Classe C Série 2 de ILP (mille sept cent trente-sept (1.737)) sont contribuées au Compartiment C contre émission de cinq mille trois cent quatre-vingt-onze (5.391) parts sociales de Compartiment C Série 2 de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

- l'intégralité des parts sociales de Classe D Série 1 de ILP (cent quatre-vingt-trois (183)) sont contribuées au Compartiment D contre émission de cinq cent quatre-vingt-deux (582) parts sociales de Compartiment D Série 1 de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

- l'intégralité des parts sociales de Classe D Série 2 de ILP (mille cinq cent soixante-dix-huit (1.578)) sont contribuées au Compartiment D contre émission de cinq mille quatorze (5.014) parts sociales de Compartiment D Série 2 de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

L'intégralité des quinze mille deux cent quarante-quatre (15.244) parts sociales de la Société a été souscrite par l'Associée Unique pour un montant total de trois cent quatre-vingt-un mille cent vingt euros et quarante et un cents (EUR 381.120,41), affecté comme suit:

- trois cent quatre-vingt-un mille cent euros (EUR 381.100) sont affectés au capital social de la Société;
- vingt euros quarante et un cents (EUR 20,41) sont affectés à la prime d'émission.

La preuve de l'existence et de la valeur totale de l'Apports, c'est-à-dire trois cent quatre-vingt-un mille cent vingt euros et quarante et un cents (EUR 381.120,41), a été soumise au notaire soussigné, en ce compris les rapports d'évaluation signés par l'Associée Unique et la Société, dont la conclusion est la suivante: «En date du 31 août 2005 et eu égard aux conditions de marché et autres éléments courant à la date de ce rapport d'évaluation, l'Apport est estimé à une valeur trois cent quatre-vingt-un mille cent vingt euros et quarante et un cents (EUR 381.120,41). En outre, aucune diminution de la valeur de l'Apport n'a eu lieu depuis le 31 août 2005.»

L'apporteur, agissant par son représentant, a déclaré qu'il est le seul propriétaire des parts sociales apportées et qu'il n'existe pas de droit de préemption ou autres droits attachés à celles-ci par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'un ou plusieurs des parts sociales lui soient transférées et que les parts sociales sont libres de toutes charges et librement cessibles à la Société.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert de ces parts sociales, CEP II INVESTMENT HOLDINGS, en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible et fournira au notaire soussigné la preuve que ces formalités ont été accomplies.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, qui sera lui comme suit:

«Le capital social est fixé à la somme de trois cent quatre-vingt-treize mille six cents euros (EUR 393.600) représenté par cinq cents (500) parts sociales de Compartiment A, mille quatre-vingt-neuf (1.089) parts sociales de Compartiment B Série 1, mille quatre cent quatre-vingt-neuf (1.489) parts sociales de Compartiment B Série 2, mille six cent soixante-dix-neuf (1.679) parts sociales de Compartiment C Série 1, cinq mille trois-cent quatre-vingt-onze (5.391) parts sociales Compartiment C Série 2, cinq cent quatre-vingt-deux (582) parts sociales de Compartiment D Série 1 et cinq mille quatorze (5.014) parts sociales ordinaires de Compartiment D Série 2, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune. Les parts sociales de Compartiment A, les parts sociales de Compartiment B Série 1 et Série 2, Compartiment C Série 1 et Série 2 et Compartiment D Série 1 et Série 2, ensemble avec les parts sociales des autres compartiments qui seront émises de temps en temps sont dénommées les «Parts».»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison du présent acte à environ trois mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Konsbruck, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, vol. 150S, fol. 45, case 12. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

J. Elvinger.

(027809/211/191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

ILP ACQUISITIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 109.755.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 39924 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

J. Elvinger.

(027812/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

GREEN CROSS EQUITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

R. C. Luxembourg B 112.563.

Convention de Domiciliation

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 19 octobre 2005, entre la Société à responsabilité limitée GREEN CROSS EQUITY, S.à r.l., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., Société Anonyme, ayant siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.859, courant, pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncée par chacune des parties avec un préavis de trois mois, a été résiliée avec effet au 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO00919. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022205//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

PHOENIX II MIXED I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 110.518.

Extrait de la Résolution des gérants datée du 10 octobre 2005

Les gérants de PHOENIX II MIXED I, S.à r.l. («la société»), ont décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce avec effet au 10 octobre 2005.

Luxembourg, le 2 mars 2006.

M. van Krimpen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2006, réf. LSO-BO00664. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022218/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

PHOENIX II MIXED J, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 110.512.

Extrait de la Résolution des gérants datée du 10 octobre 2005

Les gérants de PHOENIX II MIXED J, S.à r.l. («la société»), ont décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce avec effet au 10 octobre 2005.

Luxembourg, le 2 mars 2006.

M. van Krimpen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2006, réf. LSO-BO00665. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022222/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

PHOENIX D1 - HOHENSTAUFENSTRASSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 108.719.

Extrait de la Résolution du gérant unique datée du 30 juin 2005

Le gérant unique de PHOENIX D1 - HOHENSTAUFENSTRASSE, S.à r.l. («la société») a décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce avec effet au 30 juin 2005.

Luxembourg, le 2 mars 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2006, réf. LSO-BO00658. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022224/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

RIEGALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 99.148.

Par la présente, la société FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING, S.à r.l., dénonce avec effet immédiat le siège social de la société RIEGALE, S.à r.l., immatriculée au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro n° B 99.148, de son adresse actuelle: 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Elle prend acte des démissions de leur fonction de gérante de Nathalie Carbotti-Prieur et Gaby Trierweiler avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 février 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00092. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022230//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

BAROLO TRADING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 52.590.

Par la présente, la société FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING, S.à r.l., dénonce avec effet immédiat le siège social de la société BAROLO TRADING S.A., immatriculée au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro n° B 52.590, de son adresse actuelle: 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Elle prend acte des démissions des administrateurs CARDALE OVERSEAS INC, KELWOOD INVESTMENTS LTD et TASWELL INVESTMENTS LTD, ainsi que du commissaire aux comptes, Lex Benoy avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 février 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00093. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022235//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

ILP ACQUISITIONS, Société à responsabilité limitée de titrisation.**Capital social: EUR 393.600,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 109.755.

Extrait des résolutions circulaires du conseil de gérance datées du 21 février 2006

Il résulte des décisions du conseil de gérance de la Société du 21 février 2006 que le conseil de gérance a décidé de nommer ERNST & YOUNG S.A. en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour les comptes annuels clos au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2006.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN05078. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022238//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

JER PHOENIX HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 108.711.

Extrait de la Résolution des gérants datée du 30 juin 2005

Les gérants JER PHOENIX HOLDING, S.à r.l. («la société») ont décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce avec effet au 30 juin 2005.

Luxembourg, le 2 mars 2006.

M. van Krimpen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2006, réf. LSO-BO00662. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022241/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

KIRKOBY S.A.H., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 99.105.

Par la présente, la société FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING, S.à r.l., dénonce avec effet immédiat le siège social de la société KIRKOBY S.A.H., immatriculée au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro n° B 99.105, de son adresse actuelle: 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Elle prend acte des démissions des administrateurs Nathalie Carbotti-Prieur, Gaby Trierweiler et Regina Rocha Melanda, ainsi que du commissaire aux comptes, Lex Benoy avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 février 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00094. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022239//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

**ARCELOR COMMERCIAL RPS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ARCELOR RAILS, PILES & SPECIAL SECTIONS, en abrégé ARCELOR RPS).**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 27.031.

L'an deux mille six, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

ProfilARBED, Société Anonyme, ayant son siège social à L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg, ici représentée par Monsieur Christophe Jung, General Counsel Luxembourg of Arcelor, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Esch-sur-Alzette, le 21 février 2006, ci-annexée.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de la société à responsabilité limitée ARCELOR RAILS, PILES & SPECIAL SECTIONS, en abrégé ARCELOR RPS, ayant son siège social à L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 27.031, constituée suivant acte notarié en date du 16 décembre 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 55 du 3 mars 1988 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1368 du 24 décembre 2003, prend la résolution suivante:

Résolution

L'associée décide de changer la dénomination sociale de la Société en ARCELOR COMMERCIAL RPS, S.à r.l., avec effet au 15 mars 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura à partir de cette date la teneur suivante:

Art. 1^{er}. premier alinéa. «La société est une société à responsabilité limitée dénommée ARCELOR COMMERCIAL RPS, S.à r.l.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le mandataire de la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Jung, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} mars 2006, vol. 901, fol. 62, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 mars 2006.

J.-J. Wagner.

(028169/239/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

**ARCELOR COMMERCIAL RPS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ARCELOR RAILS, PILES & SPECIAL SECTIONS, en abrégé ARCELOR RPS).**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 27.031.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 mars 2006.

J.-J. Wagner.

(028171/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

SATELLITE INVEST S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 61.639.

Par la présente, la société FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING, S.à r.l., dénonce avec effet immédiat le siège social de la société SATELLITE INVEST S.A., immatriculée au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro n° B 61.639, de son adresse actuelle: 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Elle prend acte des démissions des administrateurs CARDALE OVERSEAS INC, KELWOOD INVESTMENTS LTD et TASWELL INVESTMENTS LTD, ainsi que du commissaire aux comptes, Lex Benoy avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 février 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00095. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022242//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

AERO INVEST 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 95.960.

Madame Marlène Metgé, née le 16 novembre 1974 à Lavour, France, ayant son adresse professionnelle au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a démissionné avec effet au 15 février 2006 de ses fonctions de commissaire chargé du contrôle des comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour AERO INVEST 2, S.à r.l.

Ch. Finn

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN04166. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022244//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

PHOENIX F1 - NEUBRANDENBURGSTRASSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 108.721.

Extrait de la Résolution du gérant unique datée du 30 juin 2005

Le gérant unique de PHOENIX F1 - NEUBRANDENBURGSTRASSE, S.à r.l. («la société») a décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce avec effet au 30 juin 2005.

Luxembourg, le 2 mars 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2006, réf. LSO-BO00660. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022246/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

AERO INVEST 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 95.959.

Madame Marlène Metgé, née le 16 novembre 1974 à Lavour, France, ayant son adresse professionnelle au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a démissionné avec effet au 15 février 2006 de ses fonctions de commissaire chargé du contrôle des comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour AERO INVEST 1 S.A.

Ch. Finn

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN04168. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022247//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

PHOENIX G1 - EMSER STRASSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 108.722.

—
Extrait de la Résolution du gérant unique datée du 30 juin 2005

Le gérant unique de PHOENIX G1 - EMSER STRASSE, S.à r.l. («la société») a décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce avec effet au 30 juin 2005.

Luxembourg, le 2 mars 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2006, réf. LSO-BO00661. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022249/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

FISHING UND CAMPING A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 29.928.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt février.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Nicolas Dumont, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société BLUE SMOKE MUSIC LTD., ayant son siège social Trust House, 112, Bonadie Street, Saint Vincent et les Grenadines,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 février 2006,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, ès dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme holding FISHING UND CAMPING A.G., ayant son siège social à Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 29.928, a été constituée suivant acte notarié en date du 19 janvier 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 138 du 22 mai 1989. Le capital social a été converti en euros, le 15 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1223 du 30 novembre 2004.

II.- Que le capital social de la société anonyme holding FISHING UND CAMPING A.G., prédésignée, s'élève actuellement à quatre-vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-cinq euros soixante-quatorze cents (85.385,74 EUR) représenté par mille six cent soixante-dix (1.670) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que son mandant est devenu propriétaire de la totalité des actions de la société anonyme holding FISHING UND CAMPING A.G., prédésignée.

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique son mandant déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare en outre que le passif de la société a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux de la société dissoute.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la société dissoute.

VIII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. Dumont, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 février 2006, vol. 901, fol. 56, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 mars 2006.

J.-J. Wagner.

(029147/239/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

PHOENIX B2 - GLATZERSTRASSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 108.718.

Extrait de la Résolution du gérant unique datée du 30 juin 2005

Le gérant unique de PHOENIX B2 - GLATZERSTRASSE, S.à r.l. («la société») a décidé comme suit:
- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce avec effet au 30 juin 2005.

Luxembourg, le 2 mars 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2006, réf. LSO-BO00657. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022252/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

**ARCELOR BETTEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. TrefilARBED BETTEMBOURG).**

Siège social: L-3235 Bettembourg, Krakelshaff.
R. C. Luxembourg B 9.106.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

Les seuls et uniques actionnaires de la société anonyme TrefilARBED BETTEMBOURG, ayant son siège social à L-3510 Dudelange, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 9.106, ci-après dénommée la «Société»,

constituée originellement sous le nom de FAN INTERNATIONAL, S.à r.l., suivant acte sous seing privé en date du 9 juillet 1970, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 169 du 9 octobre 1970 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant décision de l'assemblée générale ordinaire en date du 14 avril 2000, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 398 du 31 mai 2001,

à savoir:

1. ARBED, société anonyme ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 6.990, représentée aux fins des présentes par Monsieur Henri Goedert, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 20 mars 2006, ci-annexée, détenant 162.498 actions;

2. ARCELOR INVESTMENT S.A., société anonyme avec siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 46.370,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Christophe Jung, General Counsel Luxembourg of Arcelor, demeurant professionnellement à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 20 mars 2006, ci-annexée, détenant 2 actions,

soit un total de 162.500 actions sur les 162.500 actions émises représentant l'intégralité du capital social de EUR 40.625.000,-.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Les sociétés comparantes, agissant en leur qualité de seuls et uniques actionnaires de la Société conviennent unanimement de faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocations, ordre du jour et constitution du bureau, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir.

Après discussion, elles prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident de changer la dénomination de la société de TrefilARBED BETTEMBOURG, en ARCELOR BETTEMBOURG S.A., et par conséquent de modifier l'article deux des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour dénomination ARCELOR BETTEMBOURG S.A.»

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de transférer le siège social de la société de L-3510 Dudelange à L-3235 Bettembourg, Krakelshaff.

Les actionnaires décident de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège social est établi à Bettembourg.

Le conseil d'administration pourra établir des sièges administratifs, agences, succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, ou plus généralement des cas de force majeure, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.»

Troisième résolution

Les actionnaires décident de fixer à partir de l'exercice 2007 (deux mille sept) l'assemblée générale ordinaire au troisième vendredi du mois de mars à 15.30 heures.

Les actionnaires décident de donner à l'article 15 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 15.** L'assemblée générale ordinaire annuelle se réunit de plein droit à Bettembourg, au siège social de la société ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois de mars à 15.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée générale annuelle, pourront se tenir en pays étranger, chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.»

Les actionnaires décident par disposition dérogatoire transitoire, que l'assemblée générale ordinaire de l'année 2006 (deux mille six) se réunit de plein droit à Bettembourg, au siège social de la société ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi du mois d'avril 2006 (deux mille six) à quinze heures.

Quatrième résolution

Les actionnaires décident de procéder à la refonte complète des statuts de la société pour leur donner désormais la teneur suivante:

«Titre I^{er}.- Forme, Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. La société est une société anonyme de droit luxembourgeois.

Art. 2. La société a pour dénomination ARCELOR BETTEMBOURG S.A.

Art. 3. La société a pour objet social la fabrication et la vente de câbles métalliques pour carcasses de pneus (steel cord), de tous autres fils et câbles métalliques, notamment en acier ou aciers spéciaux, de produits de tréfilerie, de machines et matériel de fabrication de toutes armatures métalliques.

La société pourra s'intéresser par tous moyens et notamment par voie d'achat, apport, prise de participation, fusion ou alliance, à toute autre société, entité ou entreprise poursuivant un objet similaire, analogue ou complémentaire au sien ou de nature à le favoriser.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. Le siège social est établi à Bettembourg.

Le conseil d'administration pourra établir des sièges administratifs, agences, succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, ou plus généralement des cas de force majeure, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II.- Capital social, Actions

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à quarante millions six cent vingt-cinq mille euros (EUR 40.625.000,-); il est représenté par cent soixante-deux mille cinq cents (162.500) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.

Les actions sont et resteront nominatives.

Art. 7. Si un actionnaire se propose de céder tout ou partie de ses actions, il doit les offrir aux autres actionnaires proportionnellement à leurs participations dans le total des actions détenues par ces autres actionnaires.

En cas de désaccord persistant des actionnaires sur le prix après un délai de deux semaines, la valeur de cession sera fixée par un collège de trois experts, qui se baseront sur la valeur vénale des actions. Le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui se proposent de les acquérir désigneront de part et d'autre un expert. Le troisième expert sera nommé par le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg. La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux actionnaires en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou céder les actions au prix arrêté. Le silence de la part des actionnaires pendant ce délai équivaut à un refus.

Si certains actionnaires seulement ou un seul déclarent vouloir acquérir des actions, les actions proposées à la vente seront offertes aux actionnaires qui entendent les acquérir en proportion de leurs participations dans le total des actions détenues par les actionnaires intéressés à l'achat.

Si à l'issue de cette procédure, la totalité des actions n'a pas trouvé preneur, l'actionnaire qui entend les céder peut les offrir à des non-associés étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres actionnaires en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des non-associés et suivant les conditions de celui-ci. L'alinéa 3 qui précède est d'application. La préemption des autres actionnaires doit porter sur la totalité des actions à défaut de quoi l'actionnaire qui entend les céder est libre de les céder aux prédits non-associés.

Titre III.- Administration

Art. 8. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale et en tout temps révocables par elle.

Toutefois, lorsque et dans les conditions où la loi le permettra, le nombre de membres du conseil d'administration pourra être réduit à un.

Les administrateurs sont nommés pour un terme de six ans au plus; ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre achève le mandat de celui qu'il remplace.

L'assemblée générale peut allouer une rémunération aux administrateurs.

Art. 9. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président; il peut en plus élire un vice-président. En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont remplies par le vice-président ou, à défaut, par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration élit un secrétaire, celui-ci pouvant être choisi en dehors du conseil.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit, sur la convocation de son président ou de celui qui le remplace, aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs au moins le demandent.

Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans les avis de convocation.

Si tous les membres sont d'accord avec cette procédure et avec la décision à prendre, une décision du conseil d'administration peut également être prise par écrit et sans que lesdits membres aient à se réunir.

Art. 11. Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si plus de la moitié de ses membres est présente ou représentée.

Les administrateurs peuvent donner, même par lettre, télécopie ou tout autre moyen de communication assurant l'authenticité du document ainsi que l'identification de la personne auteur du document, mandat à un de leurs collègues de les représenter aux délibérations du conseil d'administration et de voter en leurs nom et place, un même membre du conseil ne pouvant toutefois représenter plus d'un de ses collègues.

Le mandat n'est valable que pour une seule séance.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés du conseil d'administration. En cas de partage des voix, la proposition mise en délibération est considérée comme rejetée. Celui qui préside la réunion n'a pas voix prépondérante.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de communication à distance garantissant une participation effective à la réunion, dont les délibérations doivent être retransmises de façon continue.

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres qui ont pris part à la délibération.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés conformes par le président ou le vice-président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la société et pour la réalisation de l'objet social. Tous les objets qui ne sont pas spécialement réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale rentrent dans les attributions du conseil d'administration.

Pour la représentation de la société, la signature conjointe de deux administrateurs, d'un administrateur et d'un fondé de pouvoir ou de deux fondés de pouvoir est requise.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer certains des pouvoirs et missions qui lui incombent, notamment la gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs-délégués, administrateurs, directeurs généraux, directeurs généraux adjoints, directeurs, fondés de pouvoir ou fondés de pouvoir spéciaux, dont il détermine les fonctions et rémunérations.

Il peut créer un comité de direction, formé ou non de membres choisis en son sein, dont il détermine les attributions.

Titre IV.- Surveillance, Contrôle des comptes annuels

Art. 14. La surveillance et le contrôle des opérations sociales sont confiés à un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale.

La durée des fonctions des commissaires, qui sont révocables à tout moment, ne peut pas dépasser six ans.

Les commissaires sortants sont rééligibles.

L'assemblée générale peut allouer une rémunération aux commissaires.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la société.

Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes les écritures de la société.

Si les conditions fixées à cette fin par la loi sont remplies, le contrôle des comptes annuels et de la concordance du rapport de gestion avec les comptes annuels est assuré par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désignés par l'assemblée générale. Dans ce cas, la société n'a pas de commissaire. Le ou les réviseurs d'entreprises sont rééligibles. Ils conignent le résultat de leur contrôle dans le rapport visé au chapitre IV du titre II de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises.

Titre V.- Assemblées générales

Art. 15. L'assemblée générale ordinaire annuelle se réunit de plein droit à Bettembourg, au siège social de la société ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois de mars à 15.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée générale annuelle, pourront se tenir en pays étranger, chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Art. 16. Le conseil d'administration et les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale aussi souvent qu'ils jugent que les intérêts de la société le nécessitent. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant le cinquième du capital social au moins ou, si la loi est modifiée en ce sens, le dixième du capital social au moins, l'en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations pour toute assemblée générale contiennent l'ordre du jour. Elles sont faites conformément aux dispositions légales.

Toutefois, les convocations ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Aucun objet autre que ceux portés à l'ordre du jour ne peut être mis en délibération, à moins que les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ne décident à l'unanimité de délibérer aussi sur d'autres objets.

Art. 17. A chaque réunion de l'assemblée générale, il est tenu une feuille de présence.

Elle contient les dénominations et sièges des actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions possédées par chacun d'eux. Cette feuille est signée par tous les actionnaires présents et les représentants des actionnaires représentés et certifiée par le président, s'il y en a un.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Art. 18. L'assemblée est présidée par le président du conseil d'administration, ou, à son défaut, par le vice-président et à défaut des deux, par l'administrateur le plus âgé.

Celui qui préside l'assemblée nomme un secrétaire choisi ou non parmi les actionnaires.

Toutefois, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, ils peuvent décider de siéger sans président et sans secrétaire.

Sauf décision contraire prise par elle, l'assemblée siège sans scrutateurs.

Art. 19. Sauf dans les cas où la loi ou les présents statuts en disposent autrement, l'assemblée générale délibère valablement quelle que soit la portion du capital social représentée et les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées.

Art. 20. Les délibérations des assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux signés par le président et le secrétaire de chaque assemblée, s'il y en a, ainsi que par les actionnaires présents et les représentants des actionnaires représentés.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés conformes par le président ou le vice-président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Titre VI.- Exercice social, Comptes annuels, Bénéfices, Répartitions

Art. 21. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Au 31 décembre de chaque année, le conseil d'administration dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi.

L'inventaire et les comptes annuels sont soumis à l'examen du/des commissaire(s) ou du/des réviseur(s) d'entreprises, selon le cas.

Art. 22. Le bénéfice net de la société est utilisé comme suit:

1. Cinq pour cent au moins sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement ne sera fait qu'aussi longtemps qu'il sera légalement obligatoire.

2. Le surplus est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé, dans la mesure et sous les conditions prévues par la loi, à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Titre VII.- Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la société, la liquidation est effectuée par les membres du conseil d'administration alors en exercice, à moins que l'assemblée générale ne décide de nommer un ou plusieurs autres liquidateurs.

Les pouvoirs des liquidateurs et la marche de la liquidation sont réglés par les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée dans la suite.

Titre VIII.- Contestations

Art. 24. Toutes les contestations qui peuvent s'élever pendant la durée de la société, ou lors de sa liquidation, entre actionnaires, entre les actionnaires et la société, entre actionnaires et administrateurs ou liquidateurs, entre administrateurs et/ou liquidateurs, entre administrateurs ou liquidateurs et la société, à raison des affaires sociales, sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents du siège social.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombent à la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Jung, H. Goedert, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 mars 2006, vol. 533, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier timbré, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 29 mars 2006.

J. Gloden.

(029166/213/249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

PHOENIX A3 KAISER-WILHELM STRASSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 108.714.

Extrait de la Résolution du gérant unique datée du 30 juin 2005

Le gérant unique de PHOENIX A3 KAISER-WILHELM STRASSE, S.à r.l. («la société») a décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce avec effet au 30 juin 2005.

Luxembourg, le 2 mars 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2006, réf. LSO-BO00653. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022254/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

PAGILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7-9 rue Philippe II / Place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 58.262.

Assemblée Générale des Actionnaires tenue à Luxembourg, le 26 avril 2005

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration

1) L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs M. Kleinberg Gilles, né le 30 avril 1952 à Hayange, demeurant au 18, avenue de Lorraine, F-57190 Florange, Mme Kleinberg Chantal, né le 18 juillet 1954 à Thionville, demeurant au 18, avenue de Lorraine, F-57190 Florange et M. Kleinberg Patrick, né le 1^{er} mars 1951 à Hayange, demeurant au 56, rue de la Centrale, F-57190 Florange, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

2) L'assemblée décide de renouveler le mandat de l'administrateur-délégué M. Kleinberg Gilles, né le 30 avril 1952 à Hayange, demeurant au 18, avenue de Lorraine, F-57190 Florange, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

3) L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes GEFCO S.A. avec siège social a L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Fait à Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00383. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022381/725/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

**BURAKA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BURAKA HOLDING, S.à r.l.).**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 93.545.

In the year two thousand and six, on the twenty-second of February.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

here represented by Mr Fabrice Geimer, lawyer, residing professionally at Luxembourg and Mr Marc Torbick, lawyer, residing professionally at Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A and B.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That it is the sole current partner of BURAKA HOLDING, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, incorporated by deed of M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on May 16, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 610 of June 4, 2003;

- That the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to amend article 2 of the articles of incorporation as follows:

«**Art. 2.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.»

Second resolution

The sole partner decides to change the name of the company into BURAKA, S.à r.l. and decides to modify article 3 of the articles of association as follows:

«**Art. 3.** The Company will have the name BURAKA, S.à r.l.»

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, ici représentée par Monsieur Fabrice Geimer, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Marc Torbick, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A et B.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule associée actuelle de la société BURAKA HOLDING, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 610 du 4 juin 2003;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

«**Art. 2.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale en BURAKA, S.à r.l. et décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

«**Art. 3.** La Société aura la dénomination BURAKA, S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Geimer, M. Torbick, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 mars 2006, vol. 435, fol. 78, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 mars 2006.

H. Hellinckx.

(025514/242/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

PHOENIX A4 - BREDOWSTRASSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 108.715.

Extrait de la Résolution du gérant unique datée du 30 juin 2005

Le gérant unique de PHOENIX A4 - BREDOWSTRASSE, S.à r.l. («la société») a décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce avec effet au 30 juin 2005.

Luxembourg, le 2 mars 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2006, réf. LSO-BO00654. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022256/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

GREAT GERMAN STORES B, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxemburg, 2A, rue des Capucins.

H. R. Luxemburg B 113.886.

Mit Vertrag vom 3. März 2006 wurde in Anwesenheit des alleinigen Gesellschafters und mit dessen Zustimmung folgende Anteilsübertragung vorgenommen:

PPL GERMAN REAL ESTATE, Société à responsabilité limitée,

L-1313 Luxemburg, 2A, rue des Capucins, H. R. Luxemburg B 113.884,

überträgt 100 Anteile (100%) an

PPL, Société à responsabilité limitée, L-1313 Luxemburg, 2A, rue des Capucins, H. R. Luxemburg B 113.883.

Die PPL, Société à responsabilité limitée, H. R. Luxemburg B 113.883, ist nach dieser Übertragung alleinige Gesellschafterin und hält 100 Anteile.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. März 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01222. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022345/592/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

ANGEL LUX I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 384,900.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 111.785.

In the year two thousand and six, on the twenty fifth day of the month of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

APAX WW NOMINEES LIMITED, a limited liability company incorporated and existing under the laws of England and Wales, and having its registered office at 15, Portland Place, London W1B 1PT, registered with the Companies House in Cardiff under the number 4693597, being the sole member of ANGEL LUX I, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on 7 November 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), represented by M^e Sophie Laguesse, licenciée en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 24 January 2006 (such proxy to be registered together with the present deed). The articles of incorporation of the company have been amended by deed of the undersigned notary on 21st December 2005, not yet published in the Mémorial.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all fifteen thousand three hundred ninety-six (15,396) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Increase of the issued share capital of the Company from three hundred eighty-four thousand nine hundred Euro (EUR 384,900.-) to seven hundred thirty-four thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 734,525.-) by an amount of three hundred forty-nine thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 349,625.-) by the issue of thirteen thousand nine hundred eighty-five (13,985) new shares each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) to the existing member, APAX WW NOMINEES LIMITED and to APAX ANGEL SYNDICATION PARTNERS (CAYMAN) L.P.; subscription and payment of the new shares; consequential amendment of article 5 to reflect the issued share capital of seven hundred thirty-four thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 734,525) represented by twenty-nine thousand three hundred eighty-one (29,381) shares at twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The decisions taken by the sole member are as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital to seven hundred thirty-four thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 734,525.-) by the issue of thirteen thousand nine hundred eighty-five (13,985) new shares each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each against the contributions in cash as stated below to be allocated to the share capital.

The new shares referred to above are subscribed and paid in full in the proportions set forth below by (i) the current sole member of the Company and (ii) APAX ANGEL SYNDICATION PARTNERS (CAYMAN) L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number MC-16738, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies, acting through its general partner APAX ANGEL SYNDICATION PARTNERS (CAYMAN) GP, LTD., a limited company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number MC-160656, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies (APAX ANGEL SYNDICATION PARTNERS (CAYMAN)):

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
APAX WW NOMINEES LTD	10,576	264,400 EUR
APAX ANGEL SYNDICATION PARTNERS (CAYMAN)	3,409	85,225 EUR

The new member is represented by M^e Sophie Laguesse, beforementioned, pursuant to a proxy dated 24 January 2006 which shall remain annexed to this document to be filed with it for registration purposes.

Proof of the full payment of the shares mentioned above of a total amount of three hundred forty-nine thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 349,625.-) to the Company has been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the preceding increase of share capital, the first sentence of article 5 of the Company's articles of incorporation is amended so as to read as follows:

«The issued share capital of the Company is set seven hundred thirty-four thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 734,525.-) divided into twenty-nine thousand three hundred eighty-one (29,381) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at eight thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

APAX WW NOMINEES LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit du Royaume Uni et du Pays de Galles et ayant son siège social au 15, Portland Place, Londres W1B 1PT, inscrite au Companies House de Cardiff sous le numéro 4693597, étant le seul associé de ANGEL LUX I, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant le 7 novembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), représentée par M^e Sophie Laguesse, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée au 24 janvier 2006 (cette procuration devant être soumise avec le présent acte pour les formalités de l'enregistrement). Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire soussigné du 21 décembre 2005, non encore publié au Mémorial.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'unique associé détient toutes les quinze mille trois cent quatre-vingt-seize (15.396) parts sociales en émission dans la Société de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels les résolutions doivent être prises sont les suivants:

Augmentation du capital social émis de la Société de trois cent quatre-vingt-quatre mille neuf cents euros (EUR 384.900,-) pour le porter à sept cent trente-quatre mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 734.525,-) par un montant de trois cent quarante-neuf mille six cent vingt-cinq euros (EUR 349.625,-) par l'émission de treize mille neuf cent quatre-vingt-cinq (13.985) parts sociales nouvelles ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à l'associé unique existant APAX WW NOMINEES LIMITED WW et à APAX ANGEL SYNDICATION PARTNERS (CAYMAN) L.P.; souscription et libération des nouvelles parts sociales; modification subséquente de l'article 5 afin de refléter le capital social émis de sept cent trente-quatre mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 734.525,-) représenté par vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-une (29.381) parts sociales de vingt-cinq euros (25,-) chacune.

Les résolutions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis à sept cent trente-quatre mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 734.525,-) par l'émission de treize mille neuf cent quatre-vingt-cinq (13.985) parts sociales nouvelles ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-) contre des apports en espèces devant être alloués au capital social.

Les nouvelles parts sociales mentionnées ci-dessus sont souscrites et entièrement libérées dans les proportions telles qu'énoncées ci-dessous par (i) l'associé unique actuel et par (ii) APAX ANGEL SYNDICATION PARTNERS (CAYMAN) L.P., une association limitée, constituée et existant en vertu droit des Iles Cayman, enregistrée auprès du Registre de Commerce des Iles Cayman sous le numéro MC-16738, ayant son siège social au M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, Inde de l'Ouest Britannique, agissant par le biais de son general partner APAX ANGEL SYNDICATION PARTNERS (CAYMAN) GP, LTD., une association limitée, constituée et existant en vertu droit des Iles Cayman, enregistrée auprès du Registre de Commerce des Iles Cayman sous le numéro MC-160656, ayant son siège social au M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, Inde de l'Ouest Britannique (APAX ANGEL SYNDICATION PARTNERS (CAYMAN)) comme suit:

Souscripteurs	Nombre des parts sociales souscrites	Libération
APAX WW NOMINEES LTD.	10.576	264.400 EUR
APAX ANGEL SYNDICATION PARTNERS (CAYMAN).....	3.409	85.225 EUR

Le nouvel associé est représenté par M^e Sophie Laguesse, prémentionnée, en vertu d'une procuration datée au 24 janvier 2006 qui restera annexée au présente acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Preuve du transfert des apports en espèces repris ci-dessus d'un montant total de trois cent quarante-neuf mille six cent vingt-cinq euros (EUR 349.625,-) à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital précitée, la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société a été modifiée afin qu'elle ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à sept cent trente-quatre mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 734.525,-) représenté par vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-une (29.381) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à huit mille euros.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture des présentes les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire.

Signé: S. Laguesse, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, vol. 27CS, fol. 39, case 2. – Reçu 3.496,25 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2006.

J. Elvinger.

(026228/211/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

ANGEL LUX I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 394.900.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 111.785.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41307, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

J. Elvinger.

(026231/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 84.135.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) II S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, constituée suivant acte notarié en date du 28 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 305 du 23 février 2002 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour avant la réception des présents.

L'Assemblée est présidée par Madame Alexandra Dimitrijevic, employée privée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Isabelle Alvarez, employée privée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marc Servais, employé privé, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg.

La présidente déclare et le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Réduction de capital par rachat et annulation d'actions de catégorie «Segulah II».

Il est proposé de réduire le capital social de la Société de EUR 36.060,-, c'est-à-dire de le ramener de EUR 318.800,- à EUR 282.740,-.

Cette réduction de capital sera réalisée par le rachat et annulation de 3.606 actions de catégorie Segulah II, chacune d'une valeur nominale de EUR 10,- par action.

Les actionnaires seront remboursés de leurs actions de catégorie Segulah II au prix de 7,88 EUR et dans les proportions suivantes:

- PRIVATE EQUITY SELECTION N° 1: 2.563 actions de catégorie Segulah II.

- PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS N° 1: 1.043 actions de catégorie Segulah II.

2.- Réduction de capital par rachat et annulation d'actions de catégorie «ICG».

Il est proposé de réduire le capital social de la Société de EUR 3.880,-, c'est-à-dire de le ramener de EUR 282.740,-, nouveau capital obtenu suite à la réalisation de la première réduction effectuée conformément au point 1 de l'ordre du jour ci-dessus, à EUR 278.860,-.

Cette réduction de capital sera réalisée par le rachat et annulation de 388 actions de catégorie ICG, chacune d'une valeur nominale de EUR 10,- par action.

Les actionnaires seront remboursés de leurs actions de catégorie ICG au prix de 36,- EUR et dans les proportions suivantes:

- PRIVATE EQUITY SELECTION N° 1: 276 actions de catégorie ICG.
- PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS N° 1: 112 actions de catégorie ICG.

5.- Modification de l'article 5 des statuts.

Suite aux réductions de capital sus-mentionnées, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 278.860,- (deux cent soixante-dix-huit mille huit cent soixante euros), représenté par 27.886 (vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-six) actions réparties comme suit:

- 1.549 (mille cinq cent quarante-neuf) actions de souscription initiale;
- 3.715 (trois mille sept cent quinze) actions de catégorie «SE»;
- 2.387 (deux mille trois cent quatre-vingt-sept) actions de catégorie «SAND V»;
- 1.660 (mille six cent soixante) actions de catégorie «SAND Co»;
- 2.774 (deux mille sept cent soixante-quatorze) actions de catégorie «P4»;
- 2.604 (deux mille six cent quatre) actions de catégorie «CVC»;
- 13.197 (treize mille cent quatre-vingt-dix-sept) actions de catégorie «ICG»;

chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de EUR 36.060,- (trente-six mille soixante euros), c'est-à-dire de le ramener de EUR 318.800,- (trois cent dix-huit mille huit cents euros) à EUR 282.740,- (deux cent quatre-vingt-deux mille sept cent quarante euros), et de réaliser cette réduction de capital par le rachat et annulation de 3.606 (trois mille six cent six) actions de catégorie Segulah II, chacune d'une valeur nominale de EUR 10,- par action.

Il est en outre décidé que les actionnaires soient remboursés de leurs actions de catégorie Segulah II au prix de 7,88 EUR (sept euros et quatre-vingt-huit cents) et ce, dans les proportions suivantes:

- PRIVATE EQUITY SELECTION N° 1: 2.563 actions de catégorie Segulah II.
- PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS N° 1: 1.043 actions de catégorie Segulah II.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de EUR 3.880,- (trois mille huit cent quatre-vingts euros), c'est-à-dire de le ramener de EUR 282.740,- (deux cent quatre-vingt-deux mille sept cent quarante euros), nouveau capital obtenu suite à la réalisation de la première réduction effectuée conformément au point 1 de l'ordre du jour ci-dessus, à EUR 278.860,- (deux cent soixante-dix-huit mille huit cent soixante euros), et de réaliser cette réduction de capital par le rachat et annulation de 388 actions de catégorie ICG, chacune d'une valeur nominale de EUR 10,- par action.

Il est en outre décidé que les actionnaires soient remboursés de leurs actions de catégorie ICG au prix de 36,- EUR (trente-six euros) et ce, dans les proportions suivantes:

- PRIVATE EQUITY SELECTION N° 1: 276 actions de catégorie ICG.
- PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS N° 1: 112 actions de catégorie ICG.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et à l'annulation des actions remboursées partout où il appartiendra et au remboursement aux actionnaires.

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial.

Troisième résolution

Suite aux réductions de capital sus-mentionnées, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 278.860,- (deux cent soixante-dix-huit mille huit cent soixante euros), représenté par 27.886 (vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-six) actions réparties comme suit:

- 1.549 (mille cinq cent quarante-neuf) actions de souscription initiale;
- 3.715 (trois mille sept cent quinze) actions de catégorie «SE»;
- 2.387 (deux mille trois cent quatre-vingt-sept) actions de catégorie «SAND V»;
- 1.660 (mille six cent soixante) actions de catégorie «SAND Co»;
- 2.774 (deux mille sept cent soixante-quatorze) actions de catégorie «P4»;
- 2.604 (deux mille six cent quatre) actions de catégorie «CVC»;
- 13.197 (treize mille cent quatre-vingt-dix-sept) actions de catégorie «ICG»;

chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Dimitrijevic, I. Alvarez, J.-M. Servais, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 janvier 2006, vol. 434, fol. 89, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 février 2006.

H. Hellinckx.

(025593/242/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 84.135.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mars 2006.

H. Hellinckx.

(025594/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

GRAUTEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 97.940.

In the year two thousand and five, on the thirteenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of GRAUTEN, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on December 18th, 2003, inscribed at Luxembourg Trade Register section B number 97.940, published in Mémorial C number 124, page 5928, on January 30, 2004.

For that purpose, appears Mr Nathanael Weitzberg, residing at Nockeyviigen 3, SE-16771 Bromma, Sweden, sole shareholder, here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg by virtue of a proxy which, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

All the 250 (two hundred and fifty) ordinary shares and the 400 (four hundred) redeemable shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the sole shareholder exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the issued share capital by an amount of EUR 32,500 (thirty-two thousand five hundred Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 32,500 (thirty-two thousand five hundred Euro) to EUR 65,000 (sixty-five thousand Euro) by the issue of 650 (six hundred and fifty) new ordinary shares with a par value of EUR 50 (fifty Euro) each, by contribution in cash.

2.- Amendment of article eight of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by the amount of EUR 32,500 (thirty-two thousand five hundred Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 32,500 (thirty-two thousand five hundred Euro) to EUR 65,000 (sixty-five thousand Euro) by the issue of 650 (six hundred and fifty) new ordinary shares having a par value of EUR 50 (fifty Euro) each.

Second resolution

It is decided to admit the sole shareholder Mr Nathanael Weitzberg, to the subscription of the 650 (six hundred and fifty) new ordinary shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon Nathanael Weitzberg, represented by Patrick Van Hees;

declared to subscribe to the 650 (six hundred and fifty) new shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 32,500 (thirty-two thousand five hundred Euro), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 65,000 (sixty-five thousand Euro) represented by 1,300 (one thousand three hundred) shares of EUR 50 (fifty Euro) each, distributed amongst the types and classes of shares as set out below:

- 900 (nine hundred) ordinary shares, each of EUR 50 (fifty Euro), hereafter altogether referred to as the «Ordinary Shares»;

- 400 (four hundred) redeemable shares, each of EUR 50 (fifty Euro), hereafter altogether referred to as the «Preferred Shares», which are divided into 4 (four) classes of 100 (one hundred) shares each.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le treize décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée GRAUTEN, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 97.940, constituée suivant acte reçu le 18 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 124, page 5928 du 30 janvier 2004.

A cet effet comparait Monsieur Nathanael Weitzberg, demeurant à Nockeyvagen 3, SE-16771 Bromma, Suède, associé unique ici représenté par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg en vertu d'une procuration qui une fois signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrées avec l'acte.

Toutes les 250 (deux cent cinquante) parts sociales ordinaires et les 400 (quatre cents) parts sociales rachetables, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 32.500 (trente-deux mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 32.500 (trente-deux mille cinq cents euros) à EUR 65.000 (soixante-cinq mille euros) par l'émission de 650 (six cent cinquante) parts sociales ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de 32.500 (trente-deux mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de 32.500 (trente-deux mille cinq cents euros) à EUR 65.000 (soixante-cinq mille euros) par l'émission de 650 (six cent cinquante) parts sociales ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, par apport en numéraire.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre l'associé unique, M. Nathanael Weitzberg prénommée, à la souscription des 650 (six cent cinquante) parts sociales ordinaires nouvelles:

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite Nathanael Weitzberg représenté par Patrick Van Hees;

a déclaré souscrire aux 650 (six cent cinquante) parts sociales ordinaires nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 32.500 (trente-deux mille cinq cents euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 65.000 (soixante-cinq mille euros), représenté par 1.300 (mille trois cents) parts sociales entièrement souscrites, d'une valeur de EUR 50 (cinquante euros) chacune, réparties en types et classes de parts comme suit:

- 900 (neuf cents) parts sociales ordinaires chacune de EUR 50 (cinquante euros) ci-après mentionné comme les «Parts Sociales Ordinaires»;

- 400 (quatre cents) parts sociales rachetables, chacune de EUR 50 (cinquante euros) ci-après mentionné comme les «Parts Sociales Préférentielles», qui sont divisées en 4 (quatre) catégories de 100 (cent) parts sociales chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 70, case 3. – Reçu 325 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

J. Elvinger.

(026147/211/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

GRAUTEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 97.940.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40647, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

J. Elvinger.

(026148/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

PHOENIX A5 - FRITZ-ERLER-STRASSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 108.716.

Extrait de la Résolution du gérant unique datée du 30 juin 2005

Le gérant unique de PHOENIX A5 - FRITZ-ERLER-STRASSE, S.à r.l. («la société») a décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce avec effet au 30 juin 2005.

Luxembourg, le 2 mars 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2006, réf. LSO-BO00655. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022257/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

GREAT GERMAN STORES C, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxemburg, 2A, rue des Capucins.

H. R. Luxemburg B 113.887.

Mit Vertrag vom 2. März 2006 wurde in Anwesenheit des alleinigen Gesellschafters und mit dessen Zustimmung folgende Anteilsübertragung vorgenommen:

PPL GERMAN REAL ESTATE, Société à responsabilité limitée, L-1313 Luxemburg, 2A, rue des Capucins, H. R. Luxemburg B 113.884,

überträgt 100 Anteile (100%) an

LAURALEE INTERNATIONAL LIMITED, established in c/o TRIDENT TRUST COMPANY (B.V.I.) LIMITED, Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, N° 1003449.

Die LAURALEE INTERNATIONAL LIMITED, No. 1003449, ist nach dieser Übertragung alleinige Gesellschafterin und hält 100 Anteile.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. März 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01223. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022350/592/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

PHOENIX B1 - NIEDERBARNIMSTRASSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 108.717.

—
Extrait de la Résolution du gérant unique datée du 30 juin 2005

Le gérant unique de PHOENIX B1 - NIEDERBARNIMSTRASSE, S.à r.l. («la société») a décidé comme suit:
- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce avec effet au 30 juin 2005.

Luxembourg, le 2 mars 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2006, réf. LSO-BO00656. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022259/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

PHOENIX II MIXED M, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 110.515.

—
Extrait de la Résolution des gérants datée du 10 octobre 2005

Les gérants de PHOENIX II MIXED M, S.à r.l. («la société»), ont décidé comme suit:
- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce avec effet au 10 octobre 2005.

Luxembourg, le 2 mars 2006.

M. van Krimpen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2006, réf. LSO-BO00668. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022260/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 83.305.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 1 S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, constituée suivant acte notarié en date du 28 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 103 du 19 janvier 2002, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour avant la réception des présents.

L'Assemblée est présidée par Madame Alexandra Dimitrijevic, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Isabelle Alvarez, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marc Servais, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Réduction de capital par rachat et annulation d'actions de catégorie «CIP».

Il est proposé de réduire le capital social de la Société de EUR 18.350,00, c'est-à-dire de le ramener de EUR 309.730,00 à EUR 291.380,00.

Cette réduction de capital sera réalisée par le rachat et annulation de 1.835 actions de catégorie CIP, chacune d'une valeur nominale de EUR 10,00 par action.

Les actionnaires seront remboursés de leurs actions de catégorie CIP au prix de 13,80 EUR et dans les proportions suivantes:

- PRIVATE EQUITY SELECTION N° 1: 1.304 actions de catégorie CIP;
- PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS N° 1: 531 actions de catégorie CIP.

2.- Réduction de capital par rachat et annulation d'actions de catégorie «JH».

Il est proposé de réduire le capital social de la Société de EUR 8.680,00, c'est-à-dire de le ramener de EUR 291.380,00, nouveau capital obtenu suite à la réalisation de la première réduction effectuée conformément au point 1^{er} de l'ordre du jour ci-dessus, à 282.700,00 EUR.

Cette réduction de capital sera réalisée par le rachat et annulation de 868 actions de catégorie JH, chacune d'une valeur nominale de EUR 10,00 par action.

Les actionnaires seront remboursés de leurs actions de catégorie JH au prix de 14,01 EUR et dans les proportions suivantes:

- PRIVATE EQUITY SELECTION N° 1: 616 actions de catégorie JH;
- PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS N° 1: 252 actions de catégorie JH.

3.- Réduction de capital par rachat et annulation d'actions de catégorie «ACC».

Il est proposé de réduire le capital social de la Société de EUR 11.890,00, c'est-à-dire de le ramener de EUR 282.700,00, nouveau capital obtenu suite à la réalisation de la deuxième réduction effectuée conformément au point 2 de l'ordre du jour ci-dessus à 270.810,00 EUR.

Cette réduction de capital sera réalisée par le rachat et annulation de 1.189 actions de catégorie ACC, chacune d'une valeur nominale de EUR 10,00 par action.

Les actionnaires seront remboursés de leurs actions de catégorie ACC au prix de 12,88 EUR et dans les proportions suivantes:

- PRIVATE EQUITY SELECTION N° 2 Compartiment 1: 738 actions de catégorie ACC;
- PRIVATE EQUITY SELECTION N° 2 Compartiment 2: 393 actions de catégorie ACC;
- PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS N° 2: 58 actions de catégorie ACC.

4.- Autorisation de l'émission d'Obligations traçantes avec et sans intérêts convertibles en actions d'une nouvelle catégorie d'actions, la catégorie «VEST» (ci-après «Actions») pour un montant total tel que précisé dans le tableau ci-après et de déterminer les termes et conditions suivants:

- Concernat PRIVATE EQUITY SELECTION N° 2 Compartiment 1:

	Montant souscrit en euros	Nombre d'obligations émises
Obligations convertibles sans intérêt.	237.840,00	23.784
Obligations convertibles avec intérêt.	2.021.620,00	202.162

- Concernat PRIVATE EQUITY SELECTION N° 2 Compartiment 2:

	Montant souscrit en euros	Nombre d'obligations émises
Obligations convertibles sans intérêt.	162.740,00	16.274
Obligations convertibles avec intérêt.	1.383.220,00	138.322

- Concernat PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS N° 2:

	Montant souscrit en euros	Nombre d'obligations émises
Obligations convertibles sans intérêt.	16.680,00	1.668
Obligations convertibles avec intérêt.	141.860,00	14.186

5.- Modification de l'article 5 des statuts.

Suite aux réductions de capital sus-mentionnées, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 270.810,00 (deux cent soixante-dix mille huit cent dix euros), représenté par:

- 1.550 (mille cinq cent cinquante) actions de souscription initiale;
- 2.943 (deux mille neuf cent quarante-trois) actions de catégorie «JH»;
- 5.957 (cinq mille neuf cent cinquante-sept) actions de catégorie «CIP»;
- 5.922 (cinq mille neuf cent vingt-deux) actions de catégorie «PAL»;
- 6.908 (six mille neuf cent huit) actions de catégorie «ACC»;
- 3.767 (trois mille sept cent soixante-sept) actions de catégorie «S3»;
- 34 (trente-quatre) actions de catégorie «VEST»;

chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,00).»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de EUR 18.350,00 (dix-huit mille trois cent cinquante euros), c'est-à-dire de le ramener de EUR 309.730,00 (trois cent neuf mille sept cent trente euros) à EUR 291.380,00 (deux cent quatre-vingt-onze mille trois cent quatre-vingts euros), et de réaliser cette réduction de capital par le rachat et annulation de 1.835 (mille huit cent trente-cinq) actions de catégorie CIP, chacune d'une valeur nominale de EUR 10,00 par action.

Il est en outre décidé que les actionnaires soient remboursés de leurs actions de catégorie CIP au prix de 13,80 EUR (treize euros et quatre-vingts cents) et ce, dans les proportions suivantes:

- PRIVATE EQUITY SELECTION N° 1: 1.304 actions de catégorie CIP;
- PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS N° 1: 531 actions de catégorie CIP.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de EUR 8.680,00 (huit mille six cent quatre-vingt euros), c'est-à-dire de le ramener de EUR 291.380,00 nouveau capital obtenu suite à la réalisation de la première réduction effectuée conformément au point 1^{er} de l'ordre du jour ci-dessus, à 282.700,- EUR (deux cent quatre-vingt-deux mille sept cents euros), et de réaliser cette réduction de capital par le rachat et annulation de 868 actions de catégorie JH, chacune d'une valeur nominale de EUR 10,00 par action.

Il est en outre décidé que les actionnaires soient remboursés de leurs actions de catégorie JH au prix de 14,01 EUR (quatorze euros et un cent) et ce, dans les proportions suivantes:

- PRIVATE EQUITY SELECTION N° 1: 616 actions de catégorie JH;
- PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS N° 1: 252 actions de catégorie JH.

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de EUR 11.890,00 (onze mille huit cent quatre-vingt-dix euros), c'est-à-dire de le ramener de EUR 282.700,00 (deux cent quatre-vingt-deux mille sept cents euros), nouveau capital obtenu suite à la réalisation de la deuxième réduction effectuée conformément au point 2 de l'ordre du jour ci-dessus à EUR 270.810,00 (deux cent soixante-dix mille huit cent dix euros), et de réaliser cette réduction de capital par le rachat et annulation de 1.189 actions de catégorie ACC, chacune d'une valeur nominale de EUR 10,00 dix euros par action.

Il est en outre décidé que les actionnaires soient remboursés de leurs actions de catégorie ACC au prix de 12,88 EUR douze euros quatre-vingt-huit cents et dans les proportions suivantes:

- PRIVATE EQUITY SELECTION N° 2 Compartiment 1: 738 actions de catégorie ACC;
- PRIVATE EQUITY SELECTION N° 2 Compartiment 2: 393 actions de catégorie ACC;
- PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS N° 2: 58 actions de catégorie ACC.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et à l'annulation des actions remboursées partout où il appartiendra et au remboursement aux actionnaires.

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'autoriser l'émission d'Obligations traçantes avec et sans intérêts convertibles en actions d'une nouvelle catégorie d'actions, la catégorie «VEST» (ci-après «Actions») pour un montant total tel que précisé dans le tableau ci-après et de déterminer les termes et conditions suivants:

- Concernat PRIVATE EQUITY SELECTION N° 2 Compartiment 1:

	Montant souscrit en euros	Nombre d'obligations émises
Obligations convertibles sans intérêt	237.840,00	23.784
Obligations convertibles avec intérêt	2.021.620,00	202.162

- Concernat PRIVATE EQUITY SELECTION N° 2 Compartiment 2:

	Montant souscrit en euros	Nombre d'obligations émises
Obligations convertibles sans intérêt	162.740,00	16.274
Obligations convertibles avec intérêt	1.383.220,00	138.322

- Concernat PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS N° 2:

	Montant souscrit en euros	Nombre d'obligations émises
Obligations convertibles sans intérêt	16.680,00	1.668
Obligations convertibles avec intérêt	141.860,00	14.186

Cinquième résolution

Suite aux réductions de capital susmentionnées, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 270.810,00 (deux cent soixante-dix mille huit cent dix euros), représenté par:

- 1.550 (mille cinq cent cinquante) actions de souscription initiale;
 - 2.943 (deux mille neuf cent quarante-trois) actions de catégorie «JH»;
 - 5.957 (cinq mille neuf cent cinquante-sept) actions de catégorie «CIP»;
 - 5.922 (cinq mille neuf cent vingt-deux) actions de catégorie «PAL»;
 - 6.908 (six mille neuf cent huit) actions de catégorie «ACC»;
 - 3.767 (trois mille sept cent soixante-sept) actions de catégorie «S3»;
 - 34 (trente-quatre) actions de catégorie «VEST»;
- chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,00).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Dimitrijevic, I. Alvarez, J.-M. Servais, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 janvier 2006, vol. 434, fol. 88, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 février 2006.

H. Hellinckx.

(026348/242/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 83.305.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 mars 2006.

H. Hellinckx.

(026350/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

FIRST NIS REGIONAL FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 48.072.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 20 février 2006 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a ré-élu The Hon. Arthur A. Hartman (Washington, Etats-Unis), Messieurs Dudley Fishburn (Londres, Grande-Bretagne) et David Gill (Easton, Etats-Unis) à la fonction d'administrateur pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2007.

2. L'assemblée a ré-élu KPMG AUDIT à la fonction de réviseur pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2007.

Pour FIRST NIS REGIONAL FUND

HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO01104. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022261//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

AGORESPACE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.

R. C. Luxembourg B 115.023.

STATUTS

L'an deux mille six, le sept mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques, TABUA SOLUTIONS INC., avec siège social à Tortola, Road Town, OMC Chambers, P.O. Box 3152 (Iles Vierges Britanniques).

2.- Monsieur Jean-Michel Kaskosz, entrepreneur, demeurant à F-60200 Compiègne, 74bis, avenue Clemenceau (France).

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lequel mandataire, ès qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de AGORESPACE DEVELOPMENT S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-deux euros (32,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéo-conférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^e jeudi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques TABUA SOLUTIONS INC., avec siège social à Tortola, Road Town, OMC Chambers, P.O. Box 3152 (Iles Vierges Britanniques), sept cents actions	700
2.- Monsieur Jean-Michel Kaskosz, entrepreneur, demeurant à F-60200 Compiègne, 74bis, avenue Clemenceau (France), trois cents actions.	300
Total: mille actions	1.000

Les actions ont été libérées en numéraire à raison de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de huit mille euros (8.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Jean-Michel Kaskosz, entrepreneur, né à Parcy-et-Tigny (France), le 3 juillet 1948, demeurant à F-60200 Compiègne, 74bis, avenue Clemenceau (France);

b) Monsieur Marc Muller, expert comptable, né à Luxembourg, le 21 août 1951, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;

c) Monsieur Denis Bour, chef comptable, né à Metz (France), le 19 août 1961, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société anonyme KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll (R.C.S. Luxembourg section B numéro 95.849).

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

5.- Le siège social est établi à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 mars 2006, vol. 535, fol. 98, case 11. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 mars 2006.

J. Seckler.

(027670/231/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

BELA LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 115.022.

STATUTS

L'an deux mille six, le treize mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Hacene Belanane, directeur commercial, demeurant à Annaba (Algérie), 16, rue Fabre Beauséjour;
- 2.- Monsieur Redjem Belanane, administrateur, demeurant à Annaba (Algérie), 48, rue du 1^{er} novembre 1954, ici représenté par Monsieur Hacene Belanane, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte.
- 3.- Monsieur Hocine Belanane, gérant de société, demeurant à Annaba (Algérie), 48, rue du 1^{er} novembre 1954, ici représenté par Monsieur Hacene Belanane, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, annexée au présent acte;
- 4.- Monsieur Abdelaziz Belanane, gérant de société, demeurant à Annaba (Algérie), 48, rue du 1^{er} novembre 1954, ici représenté par Monsieur Hacene Belanane, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, annexée au présent acte.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de: BELA LUX S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Art. 4. La société a pour objet de manière générale l'importation, l'exportation et la commercialisation de tout produits et marchandises, et principalement le matériel à usage sportif. Elle a également pour objet l'exploitation de concession, marque et représentation commercial de matériel de sport.

Elle a en outre pour objet, l'importation et l'exportation de tous types de véhicules automoteurs ou à moteurs, ou motorisés, engins spécifiques roulants, matériel industriel et de chantier ainsi que les pièces, accessoires de rechanges, la représentation et l'exploitation de concession automobile.

Elle a pour objet l'importation et l'exportation de produits agroalimentaires, de produits diététiques et gastronomiques spéciaux.

Elle pourra intervenir en tant qu'agent d'affaires et commissionnaire commercial.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et effectuer la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société a par ailleurs pour objet, ainsi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2006.
- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le premier lundi du mois de juin en 2007.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Hacene Belanane, prénommé, vingt-cinq actions.	25
2.- Monsieur Redjem Belanane, prénommé, vingt-cinq actions.	25
3.- Monsieur Hocine Belanane, prénommé, vingt-cinq actions.	25
4.- Monsieur Abdelaziz Belanane, prénommé, vingt-cinq actions	25
Total: cent actions	100

Ces actions ont été libérées à concurrence de quarante et un virgule quatre-vingt-treize pour cent (41,93%), de sorte que la somme de treize mille euros (EUR 13.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Hacene Belanane, directeur commercial, né à Annaba (Algérie), le 1^{er} janvier 1961, demeurant à Annaba (Algérie), 16, rue Fabre Beauséjour;
- b) Monsieur Hocine Belanane, gérant de société, né à Annaba (Algérie), le 1^{er} novembre 1952, demeurant à Annaba (Algérie), 48, rue du 1^{er} novembre 1954;
- c) Monsieur Abdelaziz Belanane, gérant de société, né à Annaba (Algérie), le 8 octobre 1966, demeurant à Annaba (Algérie), 48, rue du 1^{er} novembre 1954.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

La société FIDUCIAIRE C.G.S., S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg B 52.338.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer administrateur-délégué un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du conseil d'administration

Monsieur Hacene Belanane, prénommé, ici présent, Monsieur Hocine Belanane, prénommé et Monsieur Abdelaziz Belanane, prénommé, ici représentés par Monsieur Hacene Belanane, prénommé, agissant en vertu de deux procura-

tions sous seing privé lui délivrées, annexées au présent acte, se considérant comme réunis en Conseil, ont pris à l'unanimité la décision suivante:

Monsieur Hacene Belanane, prénommé, est nommé administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: H. Belanane, F. Kessler.

Enregistré à Esch, le 16 mars 2006, vol. 916, fol. 7, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 mars 2006.

F. Kessler.

(027669/219/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

WP STEWART GLOBAL GROWTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 54.090.

EXTRAIT

M. John Allison a démissionné du Conseil d'Administration avec effet le 3 novembre 2005.

WP STEWART GLOBAL GROWTH FUND

HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO01110. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022263//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

FR LUXCO CANADA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 115.104.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the tenth of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

FR X OFFSHORE GP LIMITED, with registered office at Walkers SPV Limited, Walker House, Mary Street, George Town, P.O. Box 980 GT, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under number WK-147161,

here represented by Mr Richard Brekelmans, employee, residing professionally in Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, by virtue of a proxy, which will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability («société à responsabilité limitée»), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of FR LUXCO CANADA, S.à r.l., a company with limited liability.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 125 (one hundred and twenty-five) shares of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate cause (cause légitime).

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers, has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company may also grant any special powers by power of attorney, executed by notarial deed or under private seal.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of all the managers. The daily management may be delegated to one manager by the board of managers.

In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at all the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by unanimous vote of the managers present or represented at such meeting.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three-quarters of the company's share capital.

If the Company has only one partner, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18 September 1933) are satisfied.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and six.

Subscription and payment

The 125 (one hundred and twenty-five) shares are subscribed by the sole partner FR X OFFSHORE GP LIMITED, prenamed, here represented by Mr Richard Brekelmans, prenamed.

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs

The parties estimate the value of formation expenses at approximately EUR 1,800.-.

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

- 1) Are appointed as manager of the company for an undetermined period:
 - a) Mr Richard Brekelmans, residing professionally in L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe;
 - b) Mrs Isabelle Rosseneu, residing professionally in L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe;
 - c) Mr Tom Sikorski, residing professionally in GB-London SW1Y 5ES, 68, Pall Mall.

The Company will be validly bound by the joint signature of the managers.

- 2) The registered office is established in L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

FR X OFFSHORE GP LIMITED, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, Mary Street, George Town, P.O. Box 908 GT Grand Cayman, Cayman Islands,

ici représentée par Monsieur Richard Brekelmans, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe,

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclarent constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de FR LUXCO CANADA, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit besoin d'établir une cause légitime.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société peut donner des pouvoirs spéciaux par mandat authentique ou des procurations par acte sous seing privé.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de tous les gérants. La gestion journalière de la Société pourra être délégué par le conseil de gérance à un de ses membres.

Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si tous les gérants sont présent ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille six.

Souscription et libération

Les 125 (cent vingt-cinq) parts sont souscrites par l'associé unique FR X OFFSCHORE GP LIMITED, prénommée, ici représentée par Monsieur Richard Brekelmans, prénommé.

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), ainsi qu'il en est justifié au au notaire soussigné qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de EUR 1.800,-.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe;

b) Madame Isabelle Rosseneu, avec adresse professionnelle à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe;

c) Monsieur Tom Sikorski, avec adresse professionnelle à GB-Londres SW1Y 5ES, 68, Pall Mall.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de tous les gérants.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Brekelmans, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 15 mars 2006, vol. 435, fol. 88, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 mars 2006.

H. Hellinckx.

(029033/242/209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

51599

INTERFIDUCIAIRE, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 77.376.

L'an deux mille six, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERFIDUCIAIRE, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 55 du 26 janvier 2001,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 77.376.

Bureau

La séance est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Lucius, expert-comptable, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Wagner, conseil fiscal, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie Schockmel, conseil fiscal, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Composition de l'assemblée

Il existe actuellement trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées et représentant l'intégralité du capital social de la Société.

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 219.000,- (deux cent dix-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) par incorporation d'un montant de EUR 111.000,- (cent onze mille euros) du compte «Résultats reportés» et d'un montant de EUR 108.000,- (cent huit mille euros) du compte «Résultat de l'exercice», par la création et l'émission de 21.900 (vingt et un mille neuf cents) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, à attribuer aux actionnaires actuels au prorata de leur participation dans la Société; le capital sera donc de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune;

2. Suite à l'augmentation de capital, modification du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, toutes intégralement souscrites et libérées.»

3. Pouvoir à donner au conseil d'administration de la Société afin d'effectuer toutes les formalités nécessaires relatives à l'augmentation de capital ci-avant.

4. Modification de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'exécution de tous mandats se rattachant directement ou indirectement à l'exercice, à titre indépendant, des professions d'expert-comptable et de commissaire aux apports.

Elle peut effectuer toutes les opérations à caractère fiduciaire et, plus généralement, entreprendre toutes les autres activités susceptibles de favoriser la réalisation de cet objet, à l'exclusion de toutes activités commerciales.»

II.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Constataion de la validité de l'assemblée

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 219.000,- (deux cent dix-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) par incorporation d'un montant de EUR 111.000,- (cent onze mille euros) du compte

«Résultats reportés» et d'un montant de EUR 108.000,- (cent huit mille euros) du compte «Résultat de l'exercice», tels que ces montants résultent du bilan de la Société au 31 décembre 2005, par la création et l'émission de 21.900 (vingt et un mille neuf cents) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, et d'attribuer ces nouvelles actions aux actionnaires actuels au prorata de leur participation dans la Société.

Le capital sera donc désormais de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

L'existence, à la date de l'acte des comptes «Résultats reportés» et «Résultat de l'exercice» pour les montants donnés, a été justifiée au notaire instrumentant, par la production d'une attestation émise par le commissaire aux comptes de la Société en date du 17 mars 2006.

Cette attestation et une copie du bilan, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-avant, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, toutes intégralement souscrites et libérées.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société afin d'effectuer toutes les formalités nécessaires relatives à l'augmentation de capital ci-avant.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts relatif à l'objet social de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'exécution de tous mandats se rattachant directement ou indirectement à l'exercice, à titre indépendant, des professions d'expert-comptable et de commissaire aux apports.

Elle peut effectuer toutes les opérations à caractère fiduciaire et, plus généralement, entreprendre toutes les autres activités susceptibles de favoriser la réalisation de cet objet, à l'exclusion de toutes activités commerciales.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, coût, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué approximativement à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: P. Wagner, J.-M. Schockmel, J.-C. Lucius, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, vol. 27CS, fol. 91, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 23 mars 2006.

T. Metzler.

(027749/222/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

INTERFIDUCIAIRE, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 77.376.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 23 mars 2006.

T. Metzler.

(027752/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.